



"Droit A la santé" ou "Droit DE la santé"?

Par **Juristounette**, le **28/07/2015** à **03:13**

Bonjour à tous,

Une question simple et toute bête: il y a-t-il une différence entre "droit A la santé" et "droit DE la santé"?

Si oui, laquelle?

(Je suis étudiante et je viens de commencer le module intitulé "Droit de la santé" sauf que, au cours de mes lectures, je tombe sur ces deux formulations).

Merci d'avance pour vos éclaircissements.

Par **moisse**, le **28/07/2015** à **08:28**

La différence est pourtant claire.⁴

Le droit à la santé est un droit fondamental de l'humain à bénéficier de conditions favorables à son épanouissement, à bénéficier des meilleurs soins médicaux...

Le droit de la santé est l'ensemble des codes, lois, règlements qui encadrent aussi bien l'exercice des professions médicales, que les controverses qui pourraient naître sur la qualité des soins reçus...

Par **Juristounette**, le **29/07/2015** à **10:11**

Je me disais bien. Je voulais juste avoir l'avis d'experts pour en être plus sûre.

Encore merci -)

Par **kbouhaouala**, le **02/09/2015** à **12:02**

Bonjour,

Je réponds peut être un peu tard, mais je voulais vous envoyer qq liens qui pourraient vous aider à y voir plus clair:

<http://xxxxxx>

<http://xxxxxx>

Voilà, bonne chance pour la suite